COCCO PARÉGLAMUS BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE TRÉGLAMUS

JANVIER 2022

N°45



Le nouveau City Stade



SORTIE SCOLAIRE : CINÉMA



COMMÉMORATION : 11 NOVEMBRE





Coordonnées et numeros utiles

MAIRI

02.96.43.17.93 mairie@treglamus.fr

ECOLE PRIMAIRE

02.96.43.18.20 ecole.0220380u@ac-rennes.fr

SALLE Multifonctions 02.96.43.53.38

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 02.96. 43.50.23 http://treglamus.bibli.fr

PHARMACIE DE GARDE 32 37

INFIRMIERE LOCALE

02.96.21.88.67

CENTRE HOSPITALIER

02.96.44.56.56

Guingamp-Paimpol Agglomération

02.96.13.59.59

ASAD ARGOAT

02.96.44.16.03

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

02.96.43.31.07

CENTRE DE LOISIRS

02.96.43.31.07

GENDARMERIE NATIONALE

02.96.43.30.17

SAMU 15 POLICE 17 POMPIERS 18

Dépôt légal : Janvier 2022 **Directeur de la publication :**

M. le maire de Tréglamus.

Composition : mairie de Tréglamus. **Mise en page-Impression :** Roudenngrafik - Guingamp

Crédit photos:

J.P. Le Gaudu, J.Hubert Delet, C. Guillou

EDITO

Edito du Maire



Chers Cocagnards, Chers Lecteurs,

Chers Cocagnards

La crise sanitaire actuelle et les mesures de prévention et de protection imposées par l'Etat modifient le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. De ce fait différentes manifestations et festivités ont du malheureusement être reportées ou annulées.

A l'heure où je vous écris, je suis à nouveau contraint pour la deuxième année consécutive d'annuler la cérémonie des vœux.

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire sont terminés, malgré quelques retards dûs notamment à des problèmes d'approvisionnement en matériaux, des jeux de cour viennent égayer ce bel équipement qui portera le nom de Célestine et Aristide GUEVELLOU.

L'inauguration aura lieu au printemps.

Un des projets phares de l'année 2021 a été la réalisation du city stade, ce projet faisait partie de notre programme électoral et a été quelque peu avancé dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental.

Dans l'objectif de poursuivre la dynamique et d'accueillir de nouveaux ménages, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle pour créer un lotissement de 8 lots à Park Min Guen.

A l'heure où les nouvelles technologies occupent une place croissante dans notre quotidien, notre commune a souhaité se doter d'un site internet. Celui-ci vous permettra désormais de découvrir l'ensemble des actions et des activités sur la commune.

Pour conclure, je souhaite que nous allions très vite de l'avant et que des meilleures conditions s'offrent désormais, pour l'éducation de notre jeunesse, pour l'activité de nos commerces et entreprises, pour l'engagement de nos bénévoles et tout simplement pour le plaisir de revivre pleinement ensemble.

Restons optimiste et confiant pour l'avenir.

Blavez Mad Dominique PARISCOAT

ELECTIONS 2022

En 2022 nous allons élire le président de la République et désigner les 577 députés qui siègeront à l'Assemblée Générale.



En 2022 nous allons élire le président de la République et désigner les 577 députés qui siègeront à l'Assemblée Générale. L'élection du président de la République se déroulera :

- · le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour
- · le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022

Le bureau de vote se tiendra à la mairie

Pour pouvoir voter vous devez vous inscrire au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection. Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé jusqu'au 10e jour précédant le 1er tour.

	Dates et périodicité d	es élections politiques	
Élection	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
Présidentielle	1er tour : 10 avril 2022 2d tour : 24 avril 2022	Avril-mai 2017	5 ans
Législatives	1er tour : 12 juin 2022 2d tour : 19 juin 2022	Juin 2017	5 ans
Européennes	2024	Mai 2019	5 ans
Municipales	2026	Mars et juin 2020	6 ans
Départementales	Mars 2028	Juin 2021	6 ans
Régionales	Mars 2028	Juin 2021	6 ans

À savoir

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.

SITE INTERNET

www.treglamus.fr

Dans un souci d'évolution de nos moyen de communications, nous avons développé avec la solution "Sempleo Commune" de la société Artifica, un site internet que nous avons voulu moderne, simple, clair, et efficace. Un budget de 1180€ avait été voté, 390€ pour la création du site et 790€ pour l'hébergement et la maintenance. Le site est en service depuis le 1er juillet 2021.

Ce nouvel outil mis en service en juillet dernier permet une information fonctionnelle, et aussi une meilleure interactivité avec vous, grâce à des outils simples:

· un plan interactif que nous enrichirons

- au fil du temps, indiquant les points d'intérêts variés (services municipaux, monuments, installations...etc),
- · un guide des démarches complet avec l'accès aux fiches "service public" par thématiques vous garantissant une information toujours à jour, et facilement accessible,
- · un module de signalement pour vous permettre de nous alerter d'une situation problématique (fuite d'eau, problème de voirie...etc) et permettre une prise en compte par les services concernés.
- des accès rapides vers les pages utiles au quotidien (menus de la cantine, annuaire des assistantes maternelles,



annuaire des associations. plan interactif...etc,)

N'hésitez pas à le visiter à l'adresse https://www.treglamus.fr, nous espérons que le site vous plaira!



LE COCGUEN Marc Vin - Bières - Eaux PÉDERNEC Tél/Fax: 02 96 45 31 90

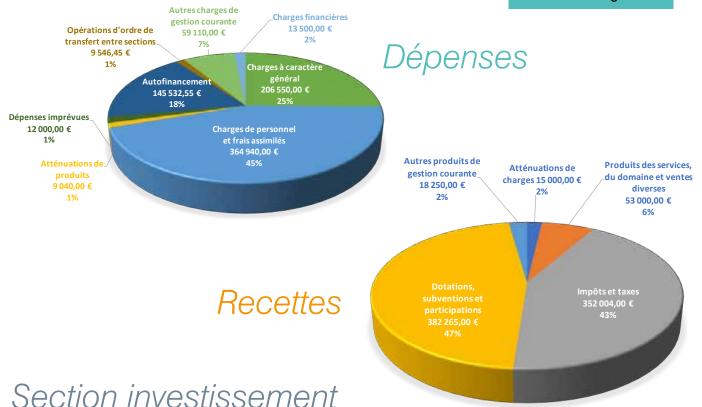
FINANCES

Budget communal 2021

Section fonctionnement

INFO

Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site internet www.treglamus.fr



DEPENSES		RECETTES	
Déficit	184 926,36 €	Autofinancement	145 532,55 €
Capitaux d'Emprunts	100 900,00 €	FCTVA	96 859,00€
Remboursement court terme TVA	175 000,00€	Excédent de fonctionnement 2020	255 100,05 €
Caution	1 000,00€	Caution	1 000,00 €
Matériel bureau et informatique	2 500,00 €		
Panneau d'affichage électoral	1 800,00€		
Réfection toiture Logement communal	6 000,00€		
Columbarium	2 000,00€		
REHABILITATION ECOLE		REHABILITATION ECOLE	
Travaux	122 073,00€	Subv DETR Ecole	69 166,00 €
Matériel et mobilier	15 000,00€	Subv Région Ecole	100 000,00 €
Cour de l'école	7 000,00 €		
Voirie	20 068,69 €	Amortissements	9 546,45 €
Réfection du chemin de Kermouchard	46 080,00€	Fonds concours GPA (Chemin)	16 085,00€
Terrain multisport	49 986,00€	Subvention DETR (Chemin)	16 128,00€
Terrain multisport - Piste d'athlétisme	15 000,00 €	Subvention Plan de relance (City)	39 917,00 €
TOTAL	749 334,05 €	TOTAL	749 334,05 €



COUVERTURE - BARDAGE
HERVÉ Richard
6 Kermadec - TREGLAMUS
06 50 86 90 81

AMÉNAGEMENT

Deux allées de boules au Cel'Ty

Anthony BOUETE, le gérant du Cel'Ty, bar-épicerie communal, nous a sollicité pour créer des allées de boules à proximité du commerce afin de faciliter son activité. Nous avons répondu favorablement à sa demande et avons fait le choix de construire en régie (par Jérôme et Michel) deux allées de boules à deux pas du commerce.

Le terrassement a été confié à l'entreprise JEGOU.

Vous pouvez dès maintenant rouler votre boule !!!

Montant total de l'opération 3 630€ TTC





AMÉNAGEMENT

Cimetière

Pour donner suite au travail de la commission bâtiment dans l'année, et après proposition, nous avons fait le choix de faire installer 10 cavurnes supplémentaires dans le même alignement que les autres.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LE MADEC qui se situe à CALLAC, pour un montant de 1 950€ TTC

Le prix de la concession pour 15 ans est de 250€ et pour 30 ans de 300€



REPAS DES AINÉS

Le 11 novembre

Les conditions sanitaires nous permettaient d'organiser cette année le repas de nos ainés. La municipalité et les membres de la commission sociale ont mis tout en œuvre pour organiser et offrir aux personnes de plus de 65 ans le traditionnel repas, le jeudi 11 novembre. 77 personnes ont répondu présent et eu la joie de se retrouver, le temps d'une journée, autour d'un repas préparé par le traiteur L'OASIS. Durant le repas chacun a pu apprécier les talents de nos chanteurs et chanteuses, de nos musiciens, et de notre animatrice Noëlle, qui n'a pas hésité à se déguiser tout au long du repas. A la fin de la journée, chacun était content d'avoir passé un moment convivial, dans la bonne humeur et surtout chacun était heureux de se retrouver.





Le chemin de randonnée allant du village du Quévez au village de Kermouchard (1.3 kms)

Aménagement

Les travaux consistent à créer une assise surélevée de 20 à 40 cm sur une largeur de 1.5 à 2 m, permettant ainsi de marquer la différence entre loisirs motorisés et loisirs doux.

Le chemin sera parsemé de saillies afin d'évacuer l'eau, celles-ci seront enjambées grâce à de petites passerelles d'une longueur de 2m.

Le coût des travaux est de 35 922 € TTC attribués à l'entreprise JEGOU de TREGLAMUS

La commune a obtenu une subvention DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'un fonds de concours de l'agglomération de 16 000 €.

L'emploi du chemin sera bien différencié, ce qui permettra des usages différents entre véhicules motorisés et les randonneurs. Nous comptons sur le civisme de tous.



PATRIMOINE

Connaissez-vous votre Eglise?

Avez-vous regardé une par une toutes les sculptures représentées dans l'Eglise de Tréglamus ?

Il y a Sainte Véronique tout au fond.

C'est une légende née du VIe siècle qui donne vie à ce personnage émouvant qui fut à l'origine du culte de la sainte Face.

Véronique (dont le nom signifie "Image véritable"), prise de compassion pour Jésus portant sa croix, lui essuie le visage dont l'image se serait imprimée sur le tissu.

En quelque sorte, elle a "inventé".....la photographie ; mais surtout, elle symbolise toute personne secourable, sensible à la douleur des autres.

Cette sculpture est bien entendu classée et enregistrée dans le domaine du Patrimoine









Mission Argent de poche



Mise en place par GPA, la mission argent de poche a permis à 4 jeunes de notre commune de participer à la vie communale, en réalisant quelques travaux.

Cette mission est réservée aux jeunes de 16 à 17 ans, à raison de trois demijournées de trois heures et demie, sur la base de 15 euros par mission.

Cette année la commune a accueilli 4 jeunes filles Fanny et Ludivine GONZALES, Margaux MONFORT et Léolia DELET.

Elles étaient affectées à l'école, prises en charge et sous la responsabilité de nos agents municipaux, pour réaliser le nettoyage de fin d'année.

Le maire et le conseil municipal remercient Margaux, Léolia, Fanny et Ludivine (présentes pour la 1ère année) pour leur travail effectué dans une bonne ambiance et dans la bonne humeur.



TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2021 :

Voirie communale

L'entreprise COLAS de PLOUMAGOAR a été retenue pour les travaux de mise en place d'un tapis d'enrobé sur la voie de Tal Ouas

Montant du marché : 7182.60 € TTC



RÉNOVATION PARTIELLE

Logement locatif

Les derniers locataires nous avaient fait part d'infiltrations d'eau au niveau du dôme en zinc par les solins. Nous avons fait appel à plusieurs entreprises de couverture, et retenu l'artisan local Sylvain PICHOURON pour effectuer un bardage en zinc sur les deux pignons afin d'assainir le bâtiment de l'humidité. Ci-dessous l'avant et l'après! Le montant total de cette opération s'élève à 5902.20€ TTC





RÉNOVATION

La fontaine St-Blaise

Ce projet de restauration initié en 2018 a débuté par le réaménagement de l'esplanade autour de la fontaine.

Ces travaux ont été réalisés par la SARL LE VERGER pour un montant de 5772,97 €. Il a fallu dessoucher et élaguer pour permettre la création d'un espace engazonné bordé d'une haie de griseline. Jérôme Henry, agent des services techniques, titulaire d'une formation de tailleur de pierre, s'est vu confier la rénovation de la fontaine St-Blaise. Notre agent a dû déposer entièrement la fontaine, pour reprendre chaque partie de l'édifice qui s'était détérioré au fil de temps. Il a fallu acquérir de nouvelles pierres pour un montant de 1200€ afin de remplacer les linteaux trop fragilisés. Il est vrai que cette rénovation a pris beaucoup de temps, mais ça valait le coup d'attendre, le résultat est à la hauteur de nos espérances.

Un peu d'histoire :

Le patronyme de la commune serait issu de l'ancien breton Trev (habitat) et de l'anthroponyme inconnu Glammens. Glamus, Klanvus ou Amus. L'église Saint Blaise érigée au XVème et XVIème siècle possède un clocher édifié en 1844 par l'architecte Bontemps. Le cimetière de Tréglamus fut le théâtre de la dernière bataille livrée par le chouan Taupin le 10 février 1800. L'histoire de ce personnage commence en 1792 avec l'augmentation des tensions après le durcissement du processus révolutionnaire. Face à la nouvelle législation religieuse, une partie du clergé et le marquis Pierre Taupin trouvent refuge à Jersey. En 1794, pour





avoir hébergé deux prêtres réfractaires, sa femme est condamnée à mort et exécutée. En 1796, le Président qui avait condamné Madame Taupin est retrouvé assassiné dans son lit, la rumeur publique désigne Taupin comme tueur, Taupin revenu de l'île Jersey pour venger sa femme. Il est arrêté à Tréguier et déporté en 1797 dans un bagne à Cayenne dont il s'évade un an plus tard. Il retourne en France et rejoint la troisième chouannerie, mais le coup d'état du 18 brumaire ne laissera à celle-ci que quelques mois à vivre. Taupin et sa bande se réfugient sur le Menez Bré, leur ultime bataille sera celle de Tréglamus.

L'esplanade Saint-Blaise se situe derrière l'église, en contre bas de l'édifice religieux, un autel en pierre dominé par une statue de Notre-Dame de Lourdes y fut construit. Un peu plus loin sur le côté opposé se trouve la fontaine Saint-Blaise

datant du XVème siècle, elle est surmontée d'un fenestrage de la même époque et provenant d'un bâtiment détruit. Jadis on y avait encastré un groupe de Saint-Yves entre riche et pauvre provenant d'un fût de calvaire, aujourd'hui il ne reste aucun élément de cet ensemble mais vous pouvez en observer un dans la cathédrale de Tréquier.

Saint-Blaise était invoqué pour les maux de gorge, il avait sauvé de l'asphyxie un enfant ayant avalé une arête de poisson. La fontaine a été restaurée en février 1936 et bénite le dimanche 22 mars, on venait boire et puiser l'eau afin de soigner les boutons, les plaies, les personnes affligées de clous etc... Aujourd'hui l'eau de la fontaine est impropre à la consommation. La fontaine Saint-Blaise à une nouvelle fois été restaurée en 2021 pour quelle perdure aux yeux des générations futures.

Sources: fontainesdefrance.info





NOS AINÉS

Visite aux doyens de notre commune

La crise sanitaire oblige, le Maire et ses adjoints n'ont pas pu rendre visite à nos doyens en début d'année comme il est de coutume.

NOTRE DOYEN M. JEAN LE BRAS

L'anniversaire de Jean le 2 juillet était donc l'occasion de lui rendre visite. Né en 1937 à Christ, en Louargat, Jean a ensuite vécu à Pont Matacou à Gurunhuel, où il est resté jusqu'à son mariage avec Thérèse, en 1957.

Jean a effectué son service militaire en Allemagne pendant 18 mois. Le couple d'agriculteurs a ensuite déménagé à Tréglamus au village de Kermoda, durant 7 années. Puis ils sont venus s'installer au village du Porzou, où ils demeurent depuis. Plusieurs passions animent Jean, le jardinage, les parties de boules et les parties de belote entre amis.

Lors de notre venue Jean a soufflé ses 90 bougies entouré de ses voisins et de sa famille.



Le 20 juillet 2021 le Maire et ses adjoints ont rendu visite à Mme Marthe CARADEC et rendu hommage à notre nouvelle doyenne de Tréglamus.

Marthe est née le 1er mai 1927 à Pen an Hay en Louargat. Mariée en 1946 à Louargat avec Jean CARADEC, ils ont eu 4 enfants : Jean, Danielle, Josette et Christelle. Puis 10 petits-enfants et 14 arrière-petits-enfants. Marthe et Jean arrivent à Traou-bourg en 1946 en tant que locataires, puis deviennent propriétaires de leur maison où Marthe vit et passe une retraite paisible et heureuse entourée et choyée par ses enfants et toute sa famille.

Le Maire et la municipalité remercient très sincèrement Jean LE BRAS et Marthe CARADEC, ainsi que leurs familles respectives pour leur accueil et leur souhaitent une bonne et heureuse année 2022.







RENOUVELLEMENT

Parc éolien de Penquer

Vous en avez peut-être entendu parler, Elicio, la société gestionnaire du parc éolien de Penquer mène une étude de renouvellement. Le tarif d'achat d'électricité garanti prend fin en 2025, pour les 15 ans du parc. Après cette date, deux pistes sont envisagées : poursuivre l'exploitation du parc actuel, selon l'état d'usure des turbines ou le démanteler pour le renouveler afin de bénéficier des évolutions technologiques et d'augmenter sa production.

Plusieurs configurations de renouvellement de parc éolien sont étudiées :

- Renouvellement à l'identique ou de même hauteur avec un diamètre de rotor plus élevé
- Remplacement, au même emplacement, par des éoliennes plus hautes
- Remplacement par des éoliennes plus hautes avec un diamètre plus important avec modification de l'emplacement.

En cas de démantèlement, l'intégralité de l'éolienne ainsi que son soubassement béton sont recyclés.

CARACTERISTIQUES DU PARC ACTUEL

- Parc de 8 éoliennes de 121 m de hauteur construit en 2009 et mis en service en 2010
- Puissance : 16 MW (8*2)

- · Chiffres de 2020
 - ✔ Production: 49640 MWh
 - ✓ Consommation: 15 042 Foyers par an (moyenne: 3 personnes par foyer soit 3300 kWh hors chauffage)
 - ✔ Rejet de CO2 évité : 3700 tonnes/an
- => Ces résultats sont 30% plus élevés que la production estimée à l'installation du parc

ETAPES DU RENOUVELLEMENT

- Rencontre de l'ensemble des propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés
- Rencontre avec les autorités administratives
- Analyse des enjeux (Études : biodiversité, paysage, acoustique, ombres portées)
- · Audit technique et financier
- Définition de la configuration la plus adaptée (date estimée 2022)
- Concertation avec les élus tout au long du projet

ESTIMATION DES RETOMBEES ECONOMIQUES DU RENOUVEL-LEMENT

Retombées fiscales annuelles liées à l'exploitation du parc éolien

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)



- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)
- Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Estimation annuelle (EUR) par éolienne de 4MW

- Commune Tréglamus : 9 000 €
- EPCI : Guingamp-Paimpol Agglomération : 19 000 €
- Département : 12 000 €
- Région : 200 €

Sont également versés des loyers annuels d'utilisation des chemins appartenant au domaine privé ou public de la commune.

Ces chiffres sont une simulation et communiqués à titre indicatif. La simulation est basée sur les taux de fiscalité 2019 en vigueur. Le produit de la fiscalité est dépendant des caractéristiques du projet définitif et de la validation des services fiscaux de la collectivité.

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

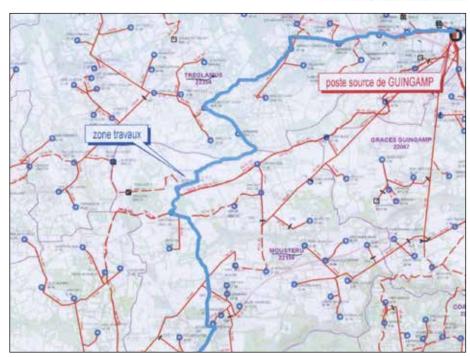
Parc éolien de Bourbriac

Vous l'avez surement remarqué, de nombreux travaux de voirie ont perturbé la circulation routière dans les secteurs de Kermouchard, Pen an Hoat, Keramus et Kermoda.

RTE, Gestionnaire du réseau de transport d'électricité est en charge du raccordement électrique du parc éolien de Bourbriac jusqu'au poste source situé à Plouisy.

Tréglamus se trouve sur le tracé de raccordement.

Le poste de livraison du parc éolien est relié au réseau public d'électricité par des câbles enterrés passant par nos voies communales. La pose de 3 câbles HTA a été réalisé par l'entreprise ARC en sous-traitance pour le compte d'ENEDIS. L'enfouissement des réseaux a été réalisé en tranchées dans l'accotement quand cela était possible, sous voirie quand les bas côtés étaient déjà encombrés par d'autres réseaux (eau électricité téléphone...)





NOM DU GROUPE SCOLAIRE

Aristide et Célestine GUÉVELLOU

La réhabilitation de l'école touchant à sa fin, nous souhaitions nous pencher sur un éventuel nom pour l'école. Des urnes ont été mises à disposition à la mairie et à l'école afin que chacun puisse émettre son idée.

Des suggestions qui ont été faites, le nom d'Aristide et Célestine Guévellou est ressorti. Cette proposition a été formulée par les élèves de l'école et l'équipe pédagogique. Un travail de mémoire avait été mené par Franck Morice instituteur et plusieurs promotions de CM. Les recherches réalisées par les élèves avaient permis de mettre en évidence l'histoire de ce couple.

Les élèves de CM de l'année scolaire 2021-2022 sont venus expliquer le travail mené et la raison de leur choix au conseil municipal du 14 septembre 2021 qui l'a approuvé à l'unanimité.

Le point de départ est cette plaque qui se situait dans le couloir des classes de CE et CM avant la réhabilitation. Plusieurs générations de Cocagnards ont croisé sans même y prêter attention.

Les recherches généalogiques ont permis de découvrir qu'Aristide Guévellou est né le 3 juin 1873 à Pédernec.

En 1914, il est le directeur de l'école des garçons, sa femme Célestine (Née le 23 décembre 1883 à Ploubezre) est directrice de l'école de filles.

Aristide est mobilisé en août 1914. La direction de l'école de garçons est alors reprise par son épouse, Célestine, directrice de l'école de filles. Aristide est tué en novembre lors des grandes offensives en Belgique (Décédé le 1er novembre 1914 - Langemark - BELGIQUE, à l'âge de 41 ans). Célestine va continuer à diriger l'école pendant une dizaine d'années ensuite.

La plaque commémorative (photo) va être apposée dans la classe des grands, probablement vers 1915, comme cela se



fait à cette époque. Au sein de la classe, il y a un autel dédié aux enseignants et aux anciens élèves morts pour la France pendant la durée de ce conflit. Durant celui-ci, un hommage leur est rendu quotidiennement. Célestine va rester directrice de l'école de garçons jusqu'en 1928. On peut supposer que personne n'a eu à cœur de retirer la plaque de son mari. Elle est donc restée en place. Elle sera déplacée ensuite et apposée dans l'ancien hall d'entrée du bâtiment.

Ce travail de recherche amène les élèves à comprendre que l'histoire de Célestine et Aristide possède donc plusieurs aspects:

- Un couple engagé pour l'école de Tréglamus (mari et femme aux commandes de l'école)
- Un enseignant engagé pour le service de la France dans le contexte de la « grande guerre », comme l'ont été d'autres enfants de la commune

 Une femme, courageuse, qui, loin de quitter la commune et l'école après la perte de son époux, va poursuivre le travail de son mari pendant de nombreuses années.

La famille a contacté la mairie suite à la parution de cette information dans la presse et nous a fait part de sa reconnaissance et de son émotion.

L'inauguration de l'école sera l'occasion d'attribuer officiellement ces noms à notre école et de rendre hommage à ce couple.

Nous tenions à remercier particulièrement Franck Morice et les personnes ayant contribué aux recherches généalogiques, l'équipe enseignante ainsi que les différentes classes de CM pour leur travail.

Terrassement - Maçonnerie

Z.A. de Keranfeuillen

TREGLAMUSTél. 02 96 43 17 85



VIE SCOLAIRE

Ecole de Tréglamus

Les effectifs de l'école se maintiennent. 89 élèves fréquentent l'école actuellement.

- 19 élèves sont scolarisés dans la classe de toute petite section, petite section. Ils sont accueillis par Mmes Audrey CONNAN et Delphine NEDE-LEC (enseignantes) et Mme Elodie REAUD (ATSEM).
- 21 élèves font partie de la classe de GS – CP. Les élèves sont encadrés par Mme Lucie LOUBEAU (enseignante nouvellement nommée) et par Mme Lolita MAHE qui remplace Mme Véronique TEURNIER (ATSEM).
- 23 élèves sont dans la classe de MS
 CE1. Ils sont encadrés par Mme Karine LE ROY (enseignante) et Mme

- Constance HUET (ATSEM).
- 26 élèves font partie de la classe de CE2 – CM1 – CM2, encadrée par Mr Franck MORICE (enseignant) et Mme Stéphanie BRIAND (AESH).
- Quotidiennement, Mmes REAUD, HUET et MAHE assurent l'accueil des enfants en garderie ainsi que l'accompagnement des plus jeunes à la cantine, avec Mme Elodie KERHERVE. Les repas sont assurés par Mme Laïla DERRIEN.

L'équipe pédagogique fonctionne en cohérence et en continuité. Les thèmes retenus par l'école sont le sport, la culture artistique et musicale, l'environnement naturel.

Les élèves de l'école prennent part à de nombreux projets, essentiels dans la pédagogie des enseignants. Ceux-ci font partie intégrante de l'enseignement et permettent à chaque élève de faire des découvertes, des rencontres ou de se dépasser.

Depuis janvier 2020, nous avons investi l'ensemble des locaux du groupe scolaire et les élèves bénéficient de conditions de travail très agréables.





Séances « Musique » avec Gurvan pour la classe des petits

Le premier semestre 2021 a vu aboutir de nombreux projets :

- Accueil des classes à la Bibliothèque municipale par Mmes Ruchon et Henry que nous remercions,
- Cycle Musique pour toutes les classes avec Gurvan, dumiste (école de musique de Guingamp),
- Sorties au cinéma Les Korrigans de
- Guingamp pour toutes les classes,
- Sortie au zoo de Trégomeur (maternelle/CP),
- Projet « Cirque à l'école » pour les CE/CM avec l'association « Cirque en flotte ». Les élèves ont pu bénéficier de séances d'initiation au cirque pendant une semaine et ont réalisé une restitution à leurs familles à la fin du cycle
- d'apprentissage,
- Cycle culture bretonne avec Soazig de l'association Ti ar Vro de Cavan (pour toutes les classes).
- Sortie de fin d'année à Bréhat avec en prime une chasse aux trésors pour les élèves de la GS au CM2. Les plus petits en ont profité pour se détendre à la plage.



Sortie pluvieuse



Séance du cycle " Culture bretonne " avec Soizig





Sortie de fin d'année à Bréhat en juillet 2021



Restitution « Cirque » pour les CE-CM à Tréglamus en juin 2021



Séance d'athlétisme pour les CP-CE-CM en septembre 2021



Goûter offert par la coopérative scolaire après le cross en octobre 2021

La coopérative scolaire (gérée par les enseignants) a investi l'argent récolté grâce aux différentes actions menées (ventes de sapins, photos de classe...) dans l'achat de matériel d'EPS et d'objets roulants (tricycles, vélos porteurs, draisiennes...).

Les acteurs de l'école (enseignants, personnel, élus, parents et enfants) peuvent être fiers de tous ces projets et de ces réalisations. Ils sont l'illustration d'un dynamisme et d'un engagement de tous au bénéfice des enfants de la commune. C'est, à n'en pas douter, l'un des points forts de la commune. Pour conclure, nous invitons les parents qui souhaitent inscrire leur enfant en septembre 2022 à venir nous rencontrer, afin de leur faire découvrir les richesses de notre école.

Sortie pluvieuse au zoo de Trégomeur pour les élèves de maternelle/CP en juin 2021

Lors du premier trimestre de l'année 2021/2022, les élèves ont déjà pu participer à de nombreux projets :

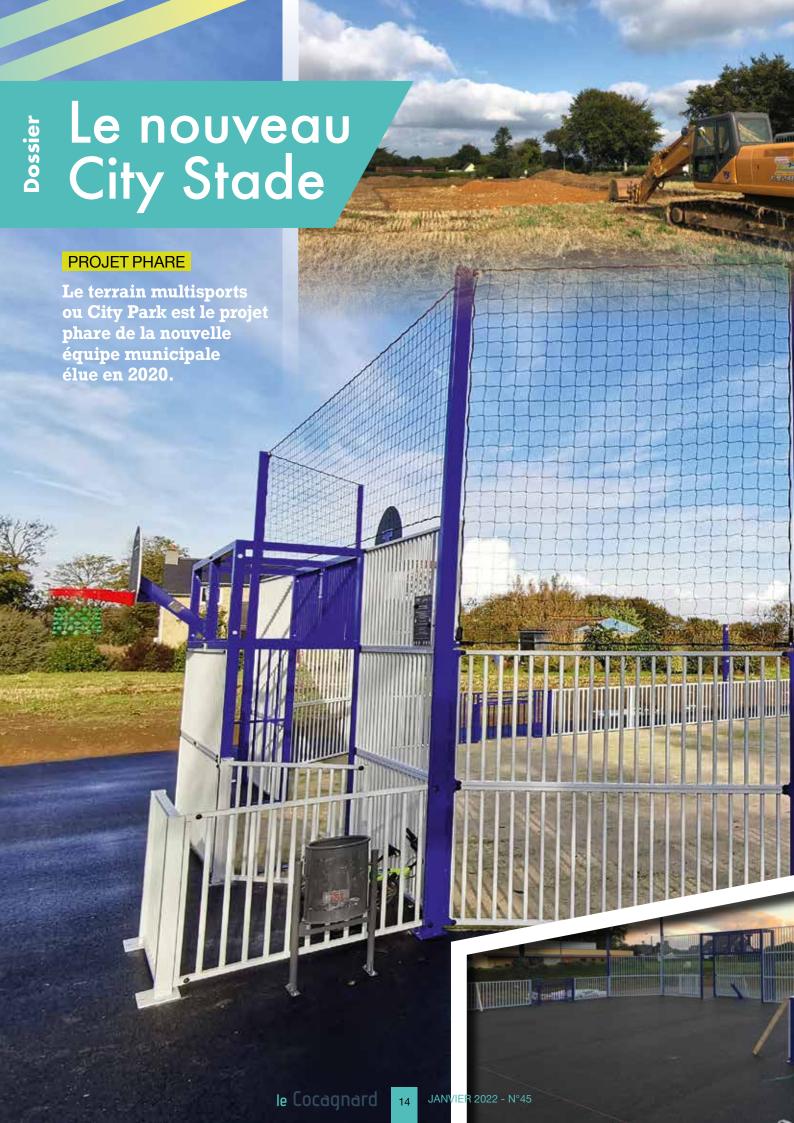
- Cross de l'école autour de la salle multifonctions au mois d'octobre. Merci à Jérôme et Michel pour la mise en place du parcours et aux parents qui ont pu se libérer pour venir encourager les enfants. L'après-midi s'est clôturé par un goûter bien mérité offert par la coopérative scolaire,
- 1 séance au cinéma pour chaque classe au 1er trimestre,
- Un spectacle de blues à La Grande Ourse à Saint-Agathon pour les CE/ CM en septembre.
- Aménagement de la cour de récréation financé par la municipalité (parcours de billes, quadrillage, marquage terrain de balle aux prisonniers),
- Participation à la dictée ELA avec l'accueil de membres d'EAG pour les CE2-CM en octobre,
- Participation des élèves de CE2/CM à la cérémonie du 11 novembre,
- Séance autour de la poésie avec Damien NOURY, figure de la scène française du slam, pour les élèves de CM,
- Cycle natation à la piscine de Guingamp pour les CP-CE1 (financé en intégralité, entrées et transport, par la municipalité),
- Deux spectacles au Carré Magique à Lannion : un pour les CE/CM en novembre et un autre au mois de décembre pour les élèves du CP au CM2.



Cérémonie du 11 novembre 2021



Parcours de billes très apprécié des élèves





FIBRE OPTIQUE

Les travaux ont pris du retard

La pénurie mondiale de bois liée à la Covid19 à un impact direct sur le déploiement de la fibre dans notre commune. Notre réseau aérien (poteau téléphone) doit être renforcé, mais le stock de poteau est au plus bas, l'étude prévoit de rajouter 49 poteaux et d'en remplacer certain.

Ce retard repousse le début de la commercialisation initialement prévue fin 2021 à courant 2022.

L'élagage est indispensable au déploiement de la fibre!

Le réseau fibre optique ne peut être enfoui partout. Il peut ainsi être déployé sur des poteaux ou bien sur certaines façades. La pose de fibre optique sur des poteaux nécessite de la part des propriétaires

d'arbres jouxtant ce réseau un élagage régulier. Si des branches empêchent le tirage de câbles optiques, c'est souvent plusieurs dizaines de foyers qui ne pourront bénéficier du très haut débit.

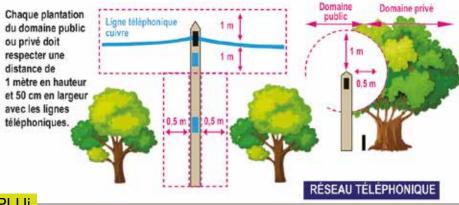
La loi Chassaigne du 07 octobre 201 6 et la loi ELAN du 24 novembre 2018 prévoient qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication existantes ou qui seront créer.

En cas de non-respect de ces obligations, le déploiement sera gelé.

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



Quelles sont les distances à respecter ?



RÉSEAU ÉLECTRIQUE Lignes basse tension (BT) - 230/400 volts 2 m Lignes isolées basse tension (BT) - 230/400 volts

PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Guingamp-Paimpol Agglomération

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit le 26 septembre 2017 sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Il dote le territoire d'une vision prospective à 10 ans à l'échelle de l'intercommunalité et fixe les grandes orientations d'aménagement sur Guingamp-Paimpol Agglomération. A son adoption en 2023, Le PLUi remplacera les documents d'urbanisme communaux. Son existence garantit la cohérence et la complémentarité des 57 communes qui composent Guingamp-Paimpol Agglomération pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la popula-

Sur l'Agglomération, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal doit permettre:

· L'accueil de nouvelles populations, en tenant compte du parcours résidentiel,

- · Le développement économique des entreprises et du tourisme,
- La préservation de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité,
- · La préservation du monde et de l'outil agricole.

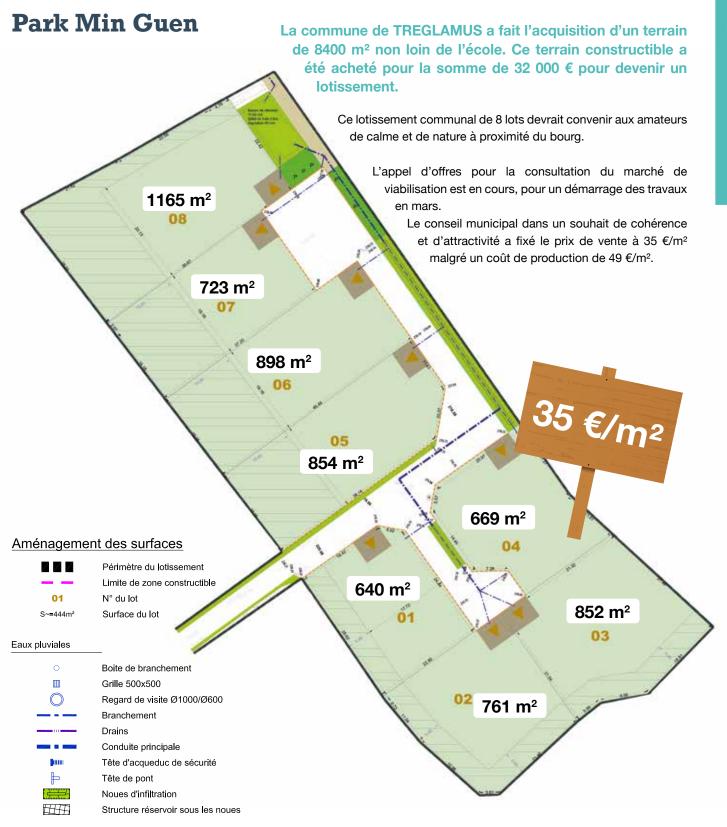
En attendant l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme communaux existants (Plan Local d'Urbanisme et Carte communale) continuent de s'appliquer aux autorisations du droit des sols.

N'hésitez-pas à faire part de vos questions par mail à plui@guingamp-paimpol.bzh





LOTISSEMENT COMMUNAL





TAX des TROIS VERSANTS Marie Christine & Samuel THOMAS 02 96 45 27 76 / 06 08 77 56 37

LE PASS CULTURE

Il permet de faciliter l'accès des jeunes à la culture.

Depuis le 10 janvier 2022, ce pass s'adresse à tous les jeunes à partir de 15 ans. Pour pouvoir en bénéficier, il faut au préalable télécharger l'application dédiée au dispositif et s'y inscrire.

Après une expérimentation de 2 ans dans plusieurs départements, le pass Culture est désormais accessible à tous les jeunes de 18 ans sans condition de ressources sur tout le territoire. Ce forfait de 300 € peut être utilisé pour l'achat de billets (cinéma, concert, spectacle, musée...), de biens culturels (livres, disques, instruments de musique...), de cours de pratiques artistiques ou de services numériques (jeux vidéo, musique en ligne, certaines plateformes de VOD, presse en ligne, ebooks...).

Qui peut en bénéficier?

Pour bénéficier d'un compte personnel numérique, il faut :

- avoir 18 ans au moment de l'activation de leur compte personnel numérique.
 La démarche est possible jusqu'à la veille du 19e anniversaire;
- résider en France métropolitaine ou en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna. Si vous êtes étranger, vous devez résider en France depuis plus d'1 an.
- souscrire aux conditions générales d'utilisation de l'application.

Comment en bénéficier et comment ca marche ?

Vous devez télécharger sur votre smartphone ou votre ordinateur l'application dédiée au Pass Culture et vous y inscrire. Lors de votre inscription, vous devrez scanner et joindre les documents suivants:

- · pièce d'identité;
- justificatif de domicile à votre nom. Si vous n'en avez pas, vous devez joindre un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge, une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.

Une fois que votre inscription est acceptée, vous recevez une confirmation par courriel et votre compte est crédité d'une somme de 300 € à utiliser dans les 2 ans. La somme de 300 € peut être utilisée en une seule ou plusieurs fois selon l'activité ou l'achat concerné. Le montant de vos achats est déduit automatiquement de votre crédit.

Pour quelles offres?

L'application donne accès à des offres situées à proximité de l'utilisateur et à des offres numériques :

- des biens physiques : livres, BD, CD, vinyles, DVD, instruments de musique, œuvres d'art... (à condition qu'ils ne soient pas livrés);
- des places de concert, de cinéma, de théâtre, d'opéra;
- des cours de pratiques artistiques (musique, danse, théâtre, chant, dessin);
- des rencontres (rencontres avec artistes, découverte de métiers...);
- des offres numériques (musique en streaming, vidéo à la demande, presse en ligne, jeux vidéo en ligne...) dans une limite de 100 €; dans ce cas, vous achetez via l'application, et vous recevez un code vous permettant de bénéficier de l'offre. Les jeux vidéo disponibles doivent tous être éligibles aux aides du Centre National du Cinéma.

Ne sont pas pris en charge par le pass Culture : les livres scolaires et parascolaires, les accessoires pour instruments de musique, le matériel informatique (ordinateur, téléphone...), le matériel artistique ainsi que les figurines.

Depuis le 10 janvier 2022, le Pass Culture est élargi aux jeunes entre 15 et 17 ans

Dans sa première version, le Pass culture ne s'adressait qu'aux jeunes de 18 ans mais le dispositif avait pour objectif d'être élargi. C'est chose faite grâce à un nouveau décret, le Pass Culture sera désormais accessible à tous les élèves scolarisés en France, en classe de 4°, 3°, seconde, première et terminale et à tous les élèves inscrits en CAP, dans des établissements publics ou privés sous contrat, et ce, à partir de janvier 2022.

À compter de cette date, et seulement pour les jeunes entre 15 et 17 ans, le montant alloué annuellement sera divisé en deux parties :

1. Une part individuelle sera disponible sur l'application mobile Pass culture après ouverture du compte personnel numérique. Ces crédits seront versés en fonction de l'âge:



- 20 € pour les jeunes âgés de 15 ans ;
- 30 € pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans.

Les sommes sont cumulables pendant la totalité du dispositif mais devront obligatoirement être dépensées à la majorité de l'individu. Si ce n'est pas le cas, ces crédits seront alors perdus.

- 2. Une part collective sera allouée aux établissements scolaires pour permettre des sorties scolaires (musées, spectacles vivants, séances de cinéma, découverte de métier d'art...):
- 25 € par élève de 4e et 3e;
- · 30 € par élève de CAP et de seconde ;

L'objectif de cette nouveauté est de permettre une sensibilisation culturelle par l'intermédiaire des professeurs et de garantir un égal accès aux élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

Textes de loi et références

- Décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »
- Arrêté du 20 mai 2021 portant application du décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »
- Décret n° 2021-621 du 20 mai 2021 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

Source : servicepublic.fr



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ.

JDC une obligation pour tous les jeunes

La journée défense et citoyenneté s'inscrit dans une démarche civique qui se déroule en trois parties :



La première phase passe par un enseignement obligatoire en classes de troisième et de première portant sur l'organisation de la défense nationale et européenne.

La deuxième étape concerne les jeunes âgés de 16 ans, qui doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile (au consulat pour ceux qui résident à l'étranger) dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Il faut se munir de sa carte d'identité, de son passeport en cours de validité ou du livret de famille et, en cas de naissance à l'étranger, d'un document prouvant la nationalité française. La mairie remet une attestation de recensement.

Ensuite vous recevrez une convocation pour participer à journée défense et citoyenneté qui est la dernière phase.

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au recensement militaire (ou "recensement citoyen").

Compte tenu du la situation liée au coronavirus (Covid-19), la durée de la JDC est désormais de 3 heures 30. La JDC a lieu soit le matin, soit l'après-midi.

Convocation

Vous recevez une convocation écrite vous indiquant la date de votre JDC entre la date de votre recensement et celle de votre 18° anniversaire.

L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de votre JDC. Votre participation à la JDC est obligatoire.

Si la date ou le lieu ne vous convient pas, vous pouvez demander à votre centre du service national (CSN) d'autres dates ou d'autres lieux. Votre demande écrite doit parvenir au CSN au plus tard dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle vous avez reçu l'ordre de convocation.

Enseignements

Au cours de cette demi-journée, vous recevez :

- Des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement
- un enseignement sur le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français HYPERLINK "http://www.immigration.interieur.gouv. fr/content/download/36234/273742/ file/Chartedesdroitsetdevoirs.pdf" HYPERLINK "http://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/36234/273742/file/Chartedesdroitsetdevoirs.pdf" HYPERLINK "http:// www.immigration.interieur.gouv.fr/ content/download/36234/273742/file/ Chartedesdroitsetdevoirs.pdf"
- une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les préjugés sexistes et la lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein du couple

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Délivrance du certificat

À la fin de la journée, il vous est remis un certificat de participation à la JDC ou une notification d'exemption médicale, accompagnée du certificat d'exemption.

Droits et obligations après la JDC

Déclarer un changement de situation

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- · Changement de situation familiale

 Changement de situation professionnelle

Avant de s'inscrire aux examens, concours, permis de conduire

Pour vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat,...) ou un concours administratif soumis au contrôle de l'autorité publique française, vous devez présenter :

- Avant 18 ans: votre attestation de recensement ou une attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol) ou, si vous l'avez déjà, votre certificat individuel de participation à la JDC ou votre attestation individuelle d'exemption à la JDC
- De 18 à 24 ans: un document prouvant votre situation concernant la JDC. Il peut s'agir de votre certificat individuel de participation à la JDC ou de votre attestation individuelle d'exemption à la JDC, ou d'une attestation provisoire (en cas d'attente de la convocation à la JDC), ou d'une attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol).
- À partir de 25 ans : vous n'avez pas à fournir de justificatif

Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire en France, vous devez présenter :

- Avant 17 ans : vous n'avez pas à fournir de justificatif
- De 17 à 24 ans : vous devez présenter un document prouvant votre situation concernant la JDC. Il peut s'agir de votre certificat individuel de participation à la JDC, ou de votre attestation individuelle d'exemption à la JDC, ou d'une attestation provisoire (en cas d'attente de la convocation à la JDC), ou d'une attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol)
- À partir de 25 ans : vous n'avez pas à fournir de justificatif

Sources: dossier familial www service public.fr

collecte sélective

COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

Chaque année, nous retrouvons dans nos poubelles de nombreux déchets qui peuvent êtres évités et/ou valorisés. Voici quelques astuces pour réduire le poids de la poubelle des déchets ménagers

















-136 kg de déchets par an et

par habitant







Comment les éviter?

Comment les valoriser? Les déposer dans les bornes de collecte





Carrière de TREGLAMUS

Service Livraison:

02 96 43 51 91



La collecte des déchets 2022

SECTEUR DE BÉGARD

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

DE COLLECTE LES JOURS

BÉGARD, SAUF (TRÉZÉLAN ET GUÉNÉZAN

Lundi Lundi

TRÉZÉLAN ET GUÉNÉZAN Mardi Mardi

KERMOROC'H

Vendredi Vendredi

PÉDERNEC

Vendredi **SAINT-LAURENT** Vendredi

Mardi SQUIFFIEC Mardi

Jendi TRÉGLAMUS

Jendi

Mercredi Mercredi

TRÉGONNEAU

Jendi

Jendi

ménagères: toutes les deux Collecte des ordures Collecte sélective :

les emballages et tous les Collecte sélective : tous papiers se trient.

les petits objets, etc., doivent articles d'hygiène, les essuie tout, les restes alimentaires, Ordures ménagères: les être dans un sac fermé.

ن							49							20							51							52			
DÉ(3 S	4 D	2 r	W 9	7 M	Г 8	Λ 6	10 S	11 D		13 M	14 M	15 J	16 V	17 S	18 D	19 L	20 M	21 M	22 J	23 V	24 S	25 D	26 L	27 M	28 M	29 J	30 V	31 S
>	1 4	44							45							46							47							48	
NOV.	1 M	2 M	3 J	4 <	5 S	Q 9		≥ 8	M 6	10 J	11 V	12 S	13 D	14 L	15 M	16 M	17 J	18 V	19 S	20 D	21 L	22 M		24 J	25 V	26 S	7 D	28 L	29 M	30 M	
					40					1	-	41 1	1	1			1	1	42 1	12	2	7	7	2	2	43 2	7	2	7	m	
OCT.	S		٦		Σ	_	>	S	٥		Σ	12 M	_	>		۵	_	Σ	Σ		>	S	۵		Σ	26 M	_	>	S	۵	
	1	5	3	4	2	9	36 7	∞	6	10	11	12	13	37 14	15	16	17	18	19	20	38 21	22	23	24	25	26	27	39 28	29	30	31
SEPT.	ſ	^	S	D	_	Σ	Σ	_	>	S	Q	_	Σ		_	>	S	٥	_	Σ	Σ	_	>	S	D	_	Σ		_	^	
		2	m	4	2	9	7	∞	6	10	11	12	13	14 M	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28 M	29	30	2
AOÛT			31							32					*		33							34							35
4		2 M		4	5 V	9 9		8 L	9 0	10 M	11 J	12 V	13	14 D	15 L	16 M	17 M	18 J	19 V	20	21 D	22 L	23 M	24 M	25 J	26 V	27 S	28 D	29 L	30 M	31 M
JUILLET						27							28	*						29							30				
\square	1 V	2 S	3 D	4 L	5 M	9 9	7]	> 8	9 S	10 D	11 L	12 M	13 M	14 J	15 V	16 S	17 D	18 L	19 M	20 M	21 J	22 V	23 S	24 D	25 L	26 M	27 M	28 J	29 V	30 S	31 D
NIN	22					*		23							24							25							26		
U		2 J		4 S	2 D	9 P	7 M	8 8	6 1		11 S	12 D	13 L	14 M	15 M	16 J	17 V	18 S	19 D	20 L	21 M	22 M	23 J	24 V	25 S	26 D	27 L	28 M	29 M	30 J	
				18							19							20							21	L					
MAI	1 D	2 L		Α Μ	5 J	V 9	2 Z	0 8	7 6	10 M	11 M	12 J	13 V	14 S	15 D	16 L	17 M	18 M	19 J	20 V	21 S	22 D	23 L	24 M	25 M	26 J 🛪	27 V	28 S	29 D	30 L	31 M
SIL.						14							15 1							16 2	(4)	(4)	(7	7	7	7	17 2	7	.7	(1)	(1)
AVRI	٨							>				12 M	Σ	_	/	S		*	Σ	Σ		>		0		26 M	Σ		>	S	
′0	1	9 2	m	4	5	9	7	∞	10 9	10	11	12	13	14	15	11 16	17	18	19	20	21	22	12 23	24	25	26	27	28	29	13 30	
MARS	Σ	Σ	_	>	S	D	_	Σ	Σ	_	>	S	D	_	Σ	Σ	_	^	S		_	Σ	Σ	_	>	S	O	_	Σ	Σ	ſ
		2						∞	6		11	12	13	14	15	16	17	18				22	23	24		26	27			30	
FÉVRIER		1 5							9 1							7						_	~								
	1 M				5 5			8			11 V	12 S	13 D	14 L	15 M	16 M	17 J	18 V	19 S	20 D	21 L		23 M	24 J	25 V	26 S	27 D	28 L			
JANVIER					1							2							3							4					
JAN	1 S	2 D	3 L	4 M	5 M		7 \	8	0 6	10 L	11 M	12 M	13 J	14 V	15 S	16 D	17 L	18 M	19 M		21 V	22 S	23 D	24 L	25 M	26 M		28 V		30 D	

proches et les déchets acceptés au dos du HOALI pour mieux gérer déchèteries les plus calendrier. Découvrez aussi le nouvel outil Retrouvez vos vos déchets!

Les bacs doivent être présentés à la collecte, sur le domaine public en limite de chaussée, pour 6h du matin ou la veille au soir. Les bacs doivent être maintenus dans un état constant de propreté par l'usager.

■ COLLECTE SÉLECTIVE ■ COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ■ JOURS FÉRIÉS ★ COLLECTE ASSURÉE LE JOUR FÉRIÉ



Les déchèteries proches de vous

DE MAI À SEPTEMBRE **DÉCHÈTERIE DE BOURBRIAC** D'OCTOBRE 13h30-17h30 À AVRIL 13h30-18h00 Lundi Mardi 8h30-12h00 13h30-18h00 Mercredi 8h30-12h00 Jeudi ROUTE DE KÉRIEN, 02 96 43 64 91 13h30-17h30 8h30-12h00 13h30-17h30 13h30-18h00 8h30-12h00 Vendredi

DÉCHÈTE	DÉCHÈTERIE DE SAINT-AGATHON	VINT-AGA	THON	7 RU	7 RUE ARGOAT, 02 96 21 20	2 96 21 20
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
TOUTE	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h0	8h30-12h00	8h30-12h0
L'ANNÉE	13h30-17h45	13h30-17h45	13h30-17h45	13h30-17h45 13h30-17h45 13h30-17h45 13h30-17h45 13h30-17h4	13h30-17h45	13h30-17h

13h30-17h30

DECHEIE	DECHETERIE DE CALLAC	LLAC		ZA DE KE	ZA DE KERGUINIOU, 02 96 45 89 11	2 96 45 89 11
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi Samedi	Samedi
TOUTE L'ANNÉE	TOUTE 8h00-12h00 L'ANNÉE 14h00-18h00		8h00-12h00 14h00-18h00		8h00-12h00 8h00-12h00 14h00-18h00 14h00-18h00	8h00-12h00 14h00-18h00

DECHEIL	DECHE LEKIE DE BEGAKD	GARU		KERAR	C'HALVEZ, 0	KER AR C'HALVEZ, 02 96 45 34 42
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi Samedi	Samedi
TOUTE	8h30-12h00	8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00 8h30-12h00	8h30-12h00
ĽANNÉE	L'ANNÉE 13h30-18h00 13h30-18h00 13h30-18h00	13h30-18h00	13h30-18h00		13h30-18h00 13h30-18h00	13h30-18h00

DECHETE	RIEDEPL	OUEC-DU	J-TRIEUX	ZA LE QUI	NQUIZIOU, 0	DECHETERIE DE PLOUEC-DU-TRIEUX ZALE QUINQUIZIOU, 02 % 95 10 02
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi Samedi	Samedi
TOUTE L'ANNÉE	TOUTE 9h00-12h00 L'ANNÉE 13h30-17h30		9h00-12h00 13h30-17h30	9h00-12h00 13h30-17h30	9h00-12h00 9h00-12h00 9h00-12h00 9h00-12h00 13h30-17h30 13h30-17h30 13h30-17h30	9h00-12h00 13h30-17h30

DECHETE	DECHETERIE DE PAIMPOI	IMPOL		LA LANDE	BLANCHE, 0	A LANDE BLANCHE, 02 96 20 91 39
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi Samedi	Samedi
	8h30-12h00	8h30-12h00 14h00-18h00	8h30-12h00 14h00-18h00	8h30-12h00	8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h00 8h30-12h00 14h00-18h00	8h30-12h00 14h00-18h00
L'ANNÉE	14h00-18h00 14h00-18h00 14h00-18h00 14h00-18h00 14h00-18h00 14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00

ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE PRINCIPAUX DÉCHETS



DEBLAIS / GRAVATS

Samedi















ENCOMBRANTS

















METAUX

BATTERIES





LAMPES

numerique pour mieux gérer vos déchets : Découvrez un outil

aux consignes de tri, aux points de collecte et éco-lieux. Accédez à tout moment de collecte actualise, à votre calendrier

de vos déchèteries (horaires, retrouvez toutes les infos gestes de tri, ateliers).





11 rue de la Trinité, 22200 Guingamp

dechets@guingamp-paimpol.bzh

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh





GOSSIN Maëlan - 1 mars 2021

LE CLEC'H Lohan Emile - 26 mars 2021

CHÉRITEL Elio - 4 avril 2021 MERRER Nolan - 4 juillet 2021

GAHINET Célestine Louise Marie - 16 juillet 2021 LE GARREC Clémentine Alice - 31 juillet 2021

HAMEURY Alba - 20 août 2021

RIVOALLAND Ayden Yves Bruno - 10 septembre 2021 CULERIÉ NICOLAS Juliann Fabrice Benjamin - 3 octobre 2021

CESAR Lyam - 13 novembre 2021

LE BOURDONNEC Kiara Momoka - 16 novembre 2021

ADAM Elyo - 15 décembre 2021

LE VAILLANT Noah - 25 décembre 2021

MARIAGE

LEVASSEUR Trémeur et SÎRBU Catalina-Ionna: 06.03.2021

DECES

CARADEC Michel: 10.01.2021 CONNAN Arthur: 14.01.21

COTTON Marie Yvette épouse LE CARNEC: 24.01.2021

GROT Mickaël: 18.02.2021 COSSIN Gaël: 28.03.2021

LAGADOU Raymonde Veuve LE BRUN: 16.04.2021

GLOUX Monique épouse HUET: 08.08.2021

PASTOL Roger: 28.08.2021

LE ROUX Marcelle Veuve BOSIO: 11.09.2021 LE BOUETTE Jeannine Veuve LE GOAS: 18.09.2021

PACS

Signature de 7 pacs en 2021

NÉCROLOGIE

Marie-Yvette LE CARNEC

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de "Maryvette" survenu à l'âge de 73 ans en ce début d'année 2021.

Domiciliée au village du Cranou depuis de nombreuses années, elle y passait une retraite paisible en compagnie de son cher époux Yves. "Maryvette" était très discrète et dévouée. Son expérience dans le domaine social, liée à son travail, lui a permis d'être un membre qui apportait toujours une expertise précieuse au sein du CCAS, elle connaissait bien la commune et ses habitants.

"Maryvette" a été membre du CCAS pendant plusieurs années. Toujours volontaire pour participer à l'organisation et à la préparation des différentes cérémonies organisées par la municipalité.

Le conseil municipal et le CCAS présentent leurs plus sincères condoléances à toute sa famille.

URBANISME

Permis de construire accordés :

- · LE MAGUET Johan: construction d'une maison individuelle
- ROUSSEAU Sylvine et CAZOURET Emilie : construction d'une maison individuelle
- LOYER Yoann: Construction d'un garage
- YAUDET Justin et OMNES Marie : construction d'une maison individuelle
- JEZEQUEL Violaine: construction d'une maison individuelle +
- LE GALL Jean-Noël: extension maison individuelle
- **DELET Jean-Hubert:** extension maison individuelle
- SEITE Yann et JACOB Sabrina: extension maison individuelle

Déclarations préalables :

- · LE CAM Laurent et Mélanie : extension cellier et pose d'une pergola
- **CLOAREC Hervé :** isolation thermique de la maison par l'extérieur
- CARO-OZBAY Françoise : création de 2 vélux et changement de 2
- LE GALL Yoann et ROLLAND Fanny: construction abri de jardin et
- SAS TDF: pylône antenne relais de téléphonie mobile
- JAFFRELOT Patrick: pose d'un vélux
- GUERNIOU Patrick: isolation thermique de la maison par l'extérieur
- BLONDEL WILLIAM: pose de vélux et aménagement de grenier
- **MENGUY Bernard:** véranda
- EARL DE KERLOUAVER: Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiment agricole
- CARADEC Jean Pierre : isolation thermique de la maison par l'extérieur

Permis d'aménager :

SCI EBS ROBIN :

lotissement : réalisation d'un lot à usage d'habitation

COMMUNE DE TREGLAMUS: lotissement à usage d'habitation (8 lots)

Arthur CONNAN

Né le 8 mars 1920, Arthur CONNAN était le doyen de notre commune depuis 2014. Arthur s'est éteint à l'aube de 101 ans.

Arthur est né à Pen an Vern, en Bourbriac. A son mariage avec Yvonne

LE MAOU en juillet 1945 ils s'installent et exploitent une ferme à Pen an Hoat en Tréglamus.

Yvonne tenait (jusqu'en 1979) l'épicerie-bar situé dans la maison familiale et Arthur était exploitant agricole, il était également le représentant de la caisse d'assurance départementale agricole des Côtes du Nord durant 37 années, engagement récompensé par une médaille de bronze. Arthur avait 2 enfants, Bernard et Maryvonne, 2 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants. Arthur qui résidait au village de Pen an Hoat, avait des visites très régulières de son fils Bernard. Il était aussi très entouré et choyé par sa fille Maryvonne, qui lui apportait soins et confort avec beaucoup de bien-

Nous renouvelons nos sincères condoléances à toute sa famille.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

L'Amicale Laïque:

L'année 2020/2021 se termine sur un bilan négatif en raison du contexte sanitaire.

Nous restons motivés et nous persévérons afin de permettre à nos enfants de bénéficier des activités scolaires proposées par l'équipe enseignante de l'école publique de Tréglamus.

Cette année, l'amicale laïque se renouvelle avec Dimitri SERRE (président), Adeline LE DENMAT (vice présidente), Morwenna DAUGUET (Secrétaire), Mélanie LE CAM (secrétaire adjointe), Mathilde LE BOZEC (trésorière), Anaïs LE BONNIEC, Marianne NEDELLEC et Elodie LAMPER (membres du bureau).

Nous espérons pouvoir poursuivre les différentes actions pour 2021/2022.

Nous avons déjà pu réaliser les suivantes :

- octobre 2021 : Opération pizzas / bières
- décembre 2021 : Opération Noël (vente de gavottes, gaillardises, calendriers, sacs...)

2022 s'annonce plus riche avec de nombreux évènements (en fonction des restrictions sanitaires) :

 février 2022 : Plateau de fromages à raclette et charcuteries (avec une petite surprise pour le meilleur vendeur)



- 26 mars 2022 : Soirée couscous
- 7 mai 2022 : Fest Noz
- 25 juin 2022 : Fête de l'école, repas de fin d'année et grande tombola

Nous vous rappelons que nous avons toujours besoin d'autant de bénévoles.

Nous remercions également toutes les personnes qui s'investissent lors des manifestations et pour les actions que nous menons.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2022!

CLUB

Ar Degemer Mat

Cette année nos activités ont été restreintes, mais au mois de juillet dernier les adhérents du Club ont pu se retrouver autour d'un barbecue avec des grillades et ses accompagnements divers et variés.

Après ces festivités, les adhérents avaient le choix entre les boules, les cartes et la marche.

Nous essayons d'enrichir et de varier les

jeux, le premier lundi de chaque mois de 14h à 18h et nous engageons d'autres retraités ou non retraités à nous rejoindre. L'ambiance et la convivialité sont toujours de mise

L'année 2021 se terminera par un goûter de Noël le 6 décembre et un repas de fin d'année le 18 décembre à midi, se fut l'occasion de fêter les personnes ayant eu 80 et 81 ans entre 2020 et 2021.





Relais paroissial

A l'aube de cette nouvelle année, alors

que nous devons encore faire preuve de patience durant cette crise qui dure et nous maintient dans l'épreuve, la communauté paroissiale reste présente pour vous accompagner dans tous les événements religieux de l'année.

Merci à toutes les personnes qui donnent de leur temps tout au long de l'année, pour la beauté de l'église, par leur participation aux temps forts et manifestations diverses.

Merci à M. le Maire et la municipalité pour leur disponibilité à assurer rapidement et au quotidien les petits travaux d'entretien de l'édifice.

L'équipe du relais vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite à tous une bonne et heureuse année

Bloavez Mad



L'année 2021 a encore été très marquée par la covid 19 et la pandémie mondiale que nous connaissons malheureusement encore aujourd'hui.

Bien sûr notre association comme toutes les autres activités sportives a dû s'adapter notamment en respectant les directives et en appliquant les gestes barrières préconisés par les pouvoirs publics.

Nous avons néanmoins pu maintenir toutes les sorties du dimanche et du jeudi pendant toute l'année.

La situation sanitaire s'étant améliorée en milieu d'année, nous avons réalisé les deux séjours que nous avions prévus.

Pour la troisième fois nous sommes allés à Cauterets à la découverte des Pyrénées en juin. Lors de nos randonnées journalières, nous avons marché sur les sommets du col du Soulor, d'Hautacam, au superbe site du Pont d'Espagne point de départ de nombreux circuits, sans oublier le magnifique site de Troumousse.

Le séjour au Pouliguen n'ayant pu avoir lieu en Mars, il a été reporté en septembre où plus de trente adhérents ont découvert la presqu'île guérandaise et ses très beaux chemins côtiers ainsi que les canaux de Saint Lyphard et les marais de Brière en barque.

Notre association propose également des cours de cuisine qui ont lieu à la salle multifonctions une fois par mois le jeudi

soir. Ces cours, auxquels participent une trentaine de personnes en trois groupes, sont dispensés par Guillaume Fornasier, chef cuistot renommé de Lannion. (il reste quelques places si vous êtes intéressées pour l'année à venir : renseignements au 06 72 83 46 88).

Les Randonneurs du Jaudy vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le bureau

UST

Club de football

L'UST aura ressenti les effets du COVID avec des licenciés en moins, le club ne présente plus qu'une équipe senior toujours en D2. Malgré ces difficultés, l'ambiance reste très bonne sur et en dehors du terrain avec des manifestations qui ont plutôt bien fonctionné en ces périodes difficiles, avec près de 100 doublettes au concours de boules du 13 juillet. Le club espère que cette saison pourra se terminer et qu'on pourra tous se retrouver aux fêtes communales

Cordialement
Sandra Le Cam







Alain Tonnellier

Maçonnerie Neuf et rénovation

22540 Tréglamus 52 Kermouchard 06 80 26 54 50

ASSOCIATION DE BÉNÉVOLES

Bibliothèque

Cette année 75 familles sont inscrites à la bibliothèque municipale. 9 bénévoles composent notre équipe pour assurer les permanences (Ghyslaine, Yvelines, Nadine, Nelly, Marie-Claude, Marcelle, Mireille et Sophie) qui ont lieu les mardis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 10h à 12h

Une de nos agents, Elodie REAUD est affectée à la bibliothèque 2 heures chaque semaine pour coordonner les besoins administratif et logistique entre les bénévoles et la collectivité. Ce début d'année 2021 a été marqué par la crise COVID et ses protocoles. Afin d'assurer les permanences et les livraisons de livres, à domicile, par le clic&collect, chacune des bénévoles a œuvré suivant ses disponibilités, pour faire vivre mieux notre bibliothèque municipale. Cette année a été marquée par le départ de Bernadette LE FOLL qui a quitté notre équipe de bénévoles. Nous la remercions beaucoup pour ses nombreuses années de présence et de disponibilité pour assurer au mieux les permanences. Vous pou-



vez consulter l'ensemble des ouvrages de la bibliothèque ainsi que nos derniers achats de romans et DVD sur notre site : treglamus.bibli.fr

L'abonnement pour l'année 2022 est de 8

euros pour les familles et reste inchangé.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

FLÈCHETTES ÉLECTRONIQUES

Breizilois Darts

Le club de fléchettes électroniques, composé de six joueurs amateurs, est inscrit au championnat local pour la saison 2021-2022, qui a débuté le 3 Décembre 2021, après une année et demi d'arrêt comptetenu de la crise sanitaire.

Le club a décidé de ne pas organiser son open annuel en 2022 au vu des difficultés rencontrées pour l'organisation des évènements de cette ampleur mais compte bien organiser la 8ème édition de l'Open du Trégor en 2023 avec des nouveautés... Le club conserve tout de même le concours de boules bretonnes en Pen eus Pen lors des fêtes communales le weekend de la Pentecôte, en collaboration avec les autres associations de la commune afin d'animer notre territoire.



L'association remercie la Mairie ainsi que tous ses bénévoles qui renouvellent leur soutien chaque année malgré la période que nous vivons depuis Mars 2020. Sportivement,

Aurélie DANIEL, Présidente Breizilois Darts Tréglamus

Au service du patrimoine rural

Fauchage - Débroussaillage - Elagage au lamier



Fabien TREMEL

DEMA Services

1, Bod Derff - 22390 GURUNHUEL

02 96 43 17 55 - 06 76 56 15 43

damaservices@hotmail.fr-www.dema-services.fr



Bar, épicerie, dépôt de pain, gaz, journaux

1 place du bourg

22540 Trėglamus

02.96.11.37.81

CHASSE

LE ROND DE BATTUE : Consignes de sécurité.



Il est organisé par le responsable de la battue, tous les chasseurs doivent être présents : postés et traqueurs et signer le cahier de battue. Il rappelle l'équipement obligatoire, (vêtement fluo, corne, permis, validation, assurance). Courtoisie envers les autres usagers de la nature. Il est interdit de : Charger son arme avant le signal de départ de la battue. Quitter son poste et se déplacer avant le signal de fin de battue. Tirer un gibier non identifié. Tirer dans la traque. Tirer en direction des routes des chemins fréquentés et habitations.

A noter le concours de meute sur la voie du lièvre fixé au Samedi 26 mars 2022. Les chasseurs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022.

TARIFS COMMUNAUX

Location salle multifonctions	Tarif commune	Tarif exterieur
Salle avec cuisine		
1 Repas	220 €	360 €
1 Repas salle+Restaurant scolaire (hors période scolaire)	300 €	480 €
Repas supplémentaire (1 repas)	75 €	125 €
Salle sans cuisine		
Buffet – 1 repas	150 €	250 €
Repas supplémentaire	75 €	125 €
Apéritif	150 €	150 €
Réunion assemblée générale		150 €
Café obsèques	50 €	75 €
Bal-Fest Noz	150 €	250 €
Caution	220 €	360 €
Chauffage	35 €	35 €
Concession cimetière Durée 15 ar et columbarium	s Durée 30 ans	
COLUMBARIUM	250 €	300 €
CONCESSION CIMETIERE	50 €	100 €

Cantine municipale	
REPAS ENFANT	2.40 €
REPAS 3 ^{ème} enfant (Tarif dégressif)	1.95 €
FORFAIT MENSUEL (goûter du matin)	2.94 €
REPAS ENSEIGNANT	4.15 €
REPAS PERSONNEL	2.92 €
Garderie municipale	
La ½ heure	0.70 €
L'heure	1.40 €
Si QF inférieur ou égal à 592 €	
La ½ heure	0.40 €
L'heure	0.80 €
Bibliothèque	
Abonnement annuel	8€





Le Calendrier des fêtes 2022 La vie de la commune Samedi 05 : Soirée Crêpes des Chasseurs Samedi 26 : Tartiflette UST Samedi 12 : Soirée Crêpes Club du 3ème Age Samedi 19 : Commémoration FNACA Samedi 26 : Amicale Laïque Couscous Samedi 09 : Concours de boules UST Samedi 07 : Fest-Noz Amicale Laïque Samedi 04-Dimanche 05- Lundi 06 : Fêtes communales Samedi 25 : Amicale Laïque- Fête de l'école. Soirée Paëlla JUILLET Mercredi 13: Concours de boules UST Dimanche 31 : Club du 3ème Age - Bal Samedi 10 : Concours de boules UST Vétérans Dimanche 18 : Fest-Deiz Club du 3ème Age Samedi 19 : Repas UST